

L'évaluation de départ, conformément à l'article L.213-2 du Code de la route, permet d'estimer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour acquérir les compétences nécessaires à la conduite et obtenir son permis. Elle permet également de réaliser un devis de formation au plus proche des besoins de l'élève.

En fonction du profil de l'élève, l'évaluation de départ peut être réalisée sur simulateur, en ligne ou directement sur le véhicule de l'école.

1 Évaluation sur simulateur

Séance d'environ une heure. L'élève est installé au poste de conduite d'un simulateur sous la supervision d'un enseignant ECSR. Il répond à des questions et réalise des exercices en autonomie.

- Les **prérequis** en matière de **connaissances du code de la route** et de conduite.
- Les expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route.
- Les **compétences et aptitudes** : départ/arrêt, volant, compréhension, mémoire, trajectoire, observation, regard, temps de réaction, champ visuel, émotivité.
- Les **motivations** (attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité routière).

2 Évaluation en ligne

Séance d'environ une heure. L'élève répond à des questions et réalise des exercices en autonomie, à distance.

- Les **prérequis** en matière de **connaissances du code de la route** et de conduite.
- Les expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route.
- Les compétences et aptitudes via des **tests psychotechniques**.
- Les **motivations** (attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité routière).

3 Évaluation en voiture

Séance d'environ une heure. L'élève est installé au poste de conduite du véhicule-école sous la supervision d'un enseignant ECSR. Il répond à des questions et réalise des exercices sur indications.

- Les **prérequis** en matière de **connaissances du code de la route** et de conduite.
- Les expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route.
- Les compétences **psychomotrices et cognitives**.
- Les **motivations**.